







# Activer les abonnements aux démarches de ma commune

Version 1.0.0

# Guide d'activation des abonnements aux démarches - Portail HubEE

https://portail.hubee.numerique.gouv.fr/









## Table des matières

	Co	ontexte	1
2.	Fin	naliser la procédure d'abonnement aux démarches dans le Portail HubEE	2
	2.1. 2.2.	Accéder à mon compte d'Administrateur dans le Portail HubEEActiver mes abonnements	
		2.1. Ma commune souhaite récupérer les télédossiers dans le Portail HubEE ortail Web)	5
		Je choisis la modalité d'accès « Portail »	
	>	Je modifie les paramètres des notifications mails de mon abonnement J'active mon abonnement en modalité d'accès « Portail » à la date de mon	6
		choix	7
		2.2. Ma commune souhaite recevoir les télédossiers dans son logiciel métier  Je choisis la modalité d'accès « API »	8 9









### 1. Contexte

A la validation de votre demande d'abonnement par l'opérateur en charge de la démarche vous allez recevoir un mail de confirmation. Votre abonnement sera disponible sur le Portail HubEE dans <u>l'heure suivant la validation</u>.



Les prochaines étapes ne peuvent être réalisées que par la personne déclarée en tant qu' « Administrateur métier » dans le formulaire de demande d'abonnement

Lorsqu'une demande d'abonnement est validée, seule la personne déclarée en tant qu'« Administrateur Métier » disposera d'un compte utilisateur d'Administrateur local<sup>1</sup> dans le Portail HubEE et sera alors en mesure de finaliser votre abonnement en se connectant au Portail HubEE.

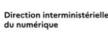
Ce guide s'adresse donc à l'Administrateur Métier.

Finaliser l'abonnement signifie 2 étapes successives (en fonction de la modalité d'accès aux télédossiers choisie):

- Étape 1 : J'active mon ou mes abonnements et je sélectionne la modalité d'accès aux demandes des usagers pour commencer à pouvoir recevoir et traiter des télédossiers (TDs).
- Étape 2 : Si je choisis la modalité d'accès « Portail » pour l'accès aux télédossiers, je devrai créer les comptes utilisateurs pour les agents instructeurs (cf. Fiche - Premiers pas d'un administrateur local dans le Portail HubEE)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Administrateur local : personne au sein de votre commune disposant de rôles lui permettant de gérer les comptes utilisateurs (créer et désactiver des comptes) et les abonnements (faire des demandes, activer ou suspendre des abonnements) aux démarches de son organisation



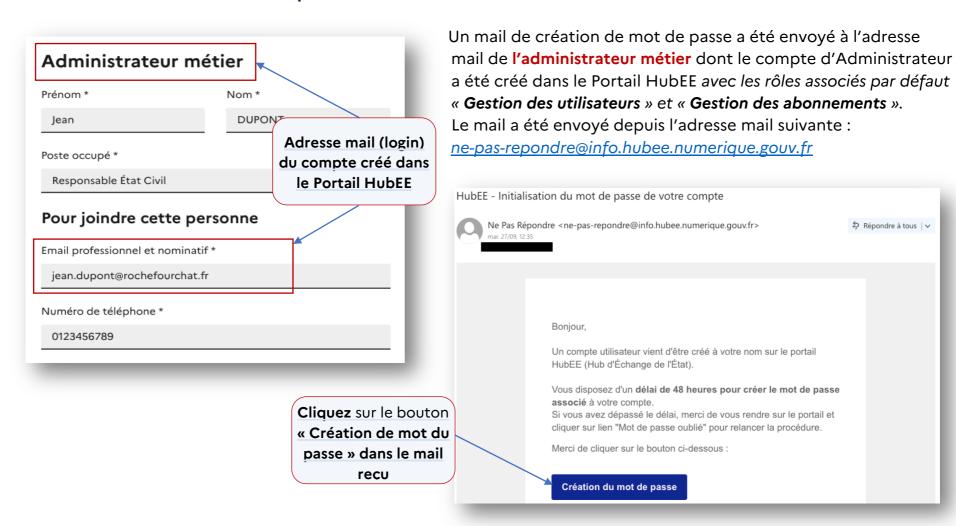






### 2. Finaliser la procédure d'abonnement aux démarches dans le Portail HubEE

### 2.1. Accéder à mon compte d'Administrateur dans le Portail HubEE











<u>Passé 48h</u>, l'Administrateur Métier doit passer par la fonctionnalité « Mot de passe oublié » disponible en page d'accueil du Portail HubEE : <a href="https://portail.hubee.numerique.gouv.fr/">https://portail.hubee.numerique.gouv.fr/</a> afin de créer son mot de passe.



Vous recevrez un mail pour permettant de créer un mot de passe et ainsi activer votre compte utilisateur. Une fois le mot de passe créé, vous pourrez à présent vous connecter au Portail HubEE : <a href="https://portail.hubee.numerique.gouv.fr/">https://portail.hubee.numerique.gouv.fr/</a>.

L'écran d'accueil du Portail HubEE est contextualisé suivant vos droits, vous accédez directement au menu « Gestion des abonnements ».

Sinon, cliquez sur « Gestion des abonnements » dans le menu latéral de gauche pour visualiser la liste des abonnements de votre commune.

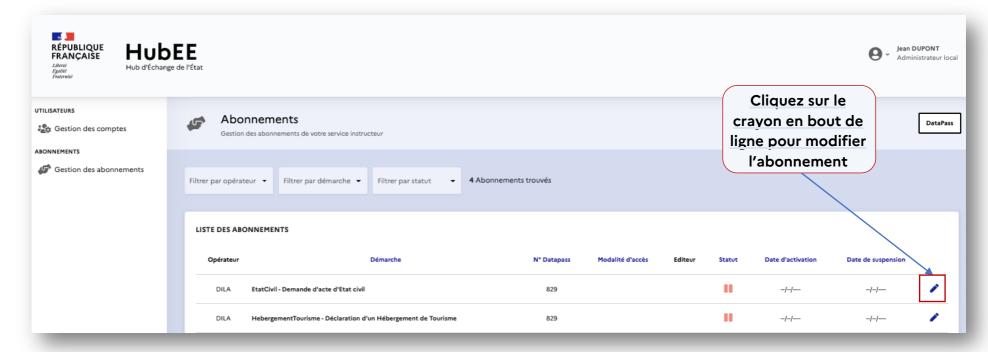






### 2.2. Activer mes abonnements

Le ou les abonnements ayant été validés sont affichés dans la liste. Ils sont au statut « Inactif ». Vous devez les activer :



Il existe 2 modalités d'accès aux télédossiers :

La modalité d'accès Portail

Les Agents devront consulter et télécharger les télédossiers depuis le Portail HubEE.

Rendez-vous au chapitre 2.2.1. Activer mon abonnement en modalité d'accès « Portail »

La modalité d'accès API







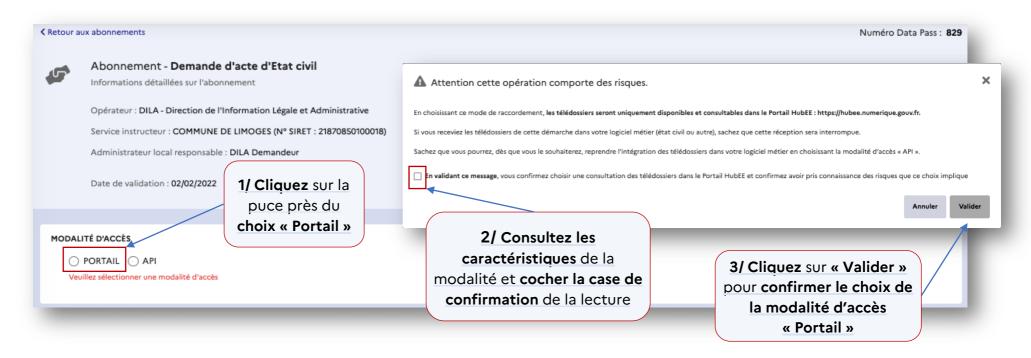


Les données des télédossiers seront directement intégrées au sein de votre <u>progiciel métier qui doit obligatoirement</u> <u>disposer du module de raccordement à HubEE.</u>

Rendez-vous au chapitre 2.2.2. Activer mon abonnement en modalité d'accès « API».

- 2.2.1. Ma commune souhaite récupérer les télédossiers dans le Portail HubEE (Portail Web)
- > Je choisis la modalité d'accès « Portail »

Pour récupérer les télédossiers dans le Portail HubEE, vous devez choisir la modalité d'accès « Portail ».







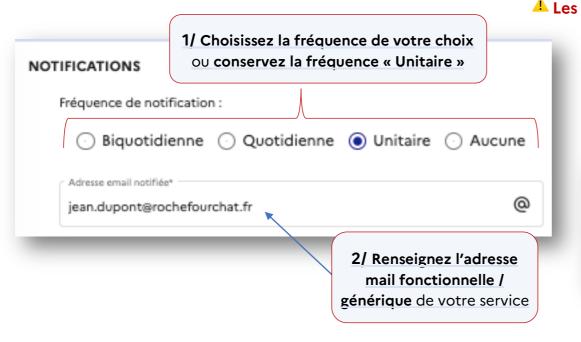




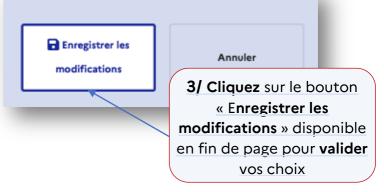
> Je modifie les paramètres des notifications mails de mon abonnement

Rendez-vous dans la rubrique «Notifications ». Les fréquences d'envoi des notifications mails sont les suivantes : ▲ Seules les notifications de la fréquence « Unitaire » contiennent un numéro de télédossier

- <u>Biquotidienne</u>: envoi d'une notification 2 fois / jour avertissant que des télédossiers ont été transmis à votre service instructeur;
- Quotidienne : envoi d'une notification 1 fois / jour avertissant que des télédossiers ont été transmis à votre service instructeur;
- <u>Unitaire</u> (choix par défaut): envoi d'une notification à chaque télédossier transmis à votre service instructeur
- > Aucune: aucun envoi de notification



Les notifications ne peuvent être transmises qu'à une seule adresse mail. Il est donc nécessaire de renseigner une adresse mail générique /fonctionnelle afin que l'ensemble des agents soient avertis de l'arrivée de nouveaux télédossiers







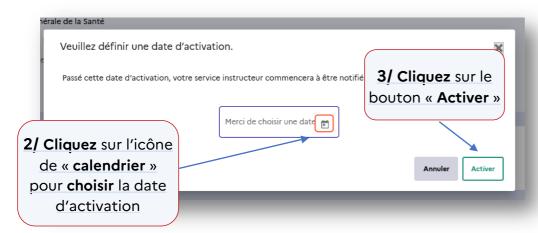




### > J'active mon abonnement en modalité d'accès « Portail » à la date de mon choix



Puis choisissez la date d'activation de l'abonnement. Il s'agit la date à partir de laquelle vous êtes prêt à recevoir des télédossiers. Ce n'est pas obligatoirement la date du jour.



ATTENTION au choix de la date d'activation car vous devrez avoir créé tous les comptes utilisateurs des agents qui devront instruire les télédossiers avant cette date.

Sinon les télédossiers seront transmis et personne ne pourra les récupérer (cf. Fiche Premiers pas d'un Administrateur Local)

Votre abonnement est à présent actif en modalité d'accès « Portail ».



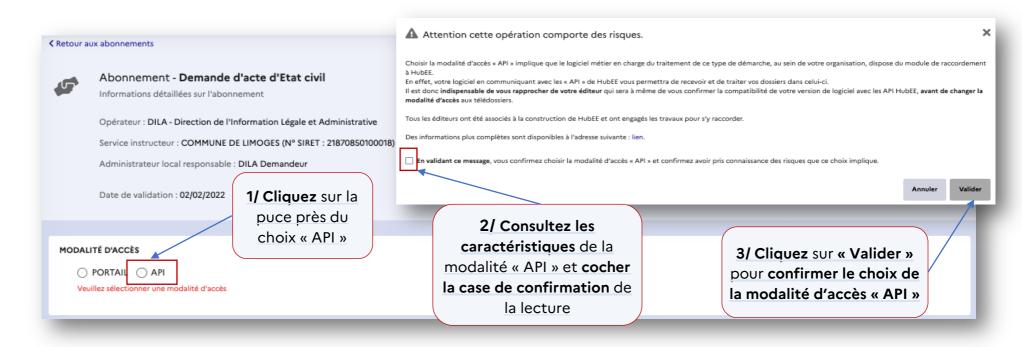






### 2.2.2. Ma commune souhaite recevoir les télédossiers dans son logiciel métier

- > Je choisis la modalité d'accès « API »
- ▲ Si votre logiciel métier ne dispose pas du module de raccordement à HubEE, veuillez ne pas sélectionner cette modalité d'accès. Contactez votre éditeur pour vous en assurer.



En sélectionnant la modalité d'accès « API », une nouvelle section apparait dans la fiche de l'abonnement à la suite de la section « Modalité d'accès » : <u>Section « Éditeurs ».</u>





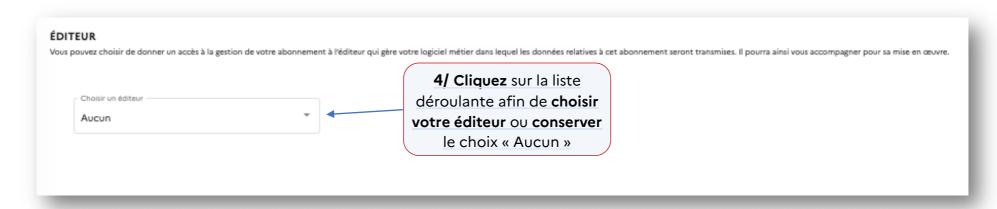




Choisir un éditeur signifie que vous habilitez votre éditeur de logiciel métier à « Administrer » l'abonnement à la démarche en cours de paramétrage.

### Ce choix est OPTIONNEL et ne peut se faire que si la modalité d'accès « API » a été sélectionnée.

Ce choix permettra à l'éditeur de réaliser les actions suivantes : **Activer**, **Suspendre** un abonnement, mais aussi de **Récupérer** ou **Regénérer les identifiants** et **clé secrète** permettant la connexion de votre logiciel métier à HubEE.



> Je modifie les paramètres des notifications mails de mon abonnement

Rendez-vous dans la rubrique «Notifications ». Les fréquences d'envoi des notifications mails sont les suivantes : Seules les notifications de la fréquence « Unitaire » contiennent un numéro de télédossier

- <u>Biquotidienne</u>: envoi d'une notification 2 fois / jour avertissant que des télédossiers ont été transmis à votre service instructeur;
- Quotidienne : envoi d'une notification 1 fois / jour avertissant que des télédossiers ont été transmis à votre service instructeur ;
- <u>Unitaire</u> (choix par défaut): envoi d'une notification à chaque télédossier transmis à votre service instructeur
- Aucune : aucun envoi de notification



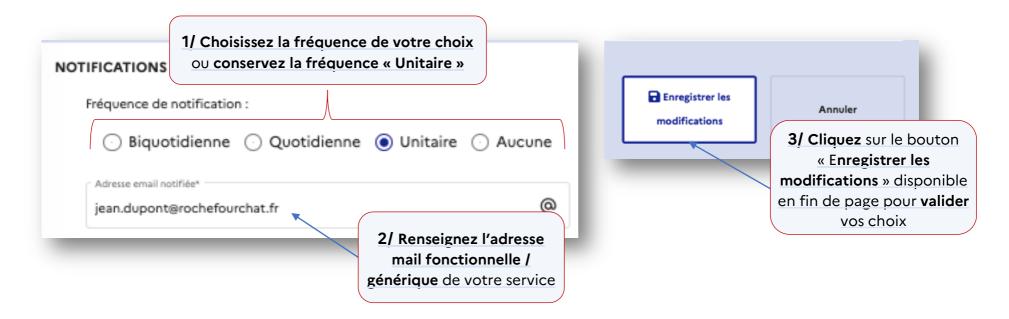






Les notifications ne peuvent être transmises qu'à une seule adresse mail.

Il est donc nécessaire de renseigner une adresse mail générique /fonctionnelle afin que l'ensemble des agents soient avertis de l'arrivée de nouveaux télédossiers



L'enregistrement des modifications après avoir choisi la modalité d'accès « API » est l'étape indispensable pour vous permettre de copier et coller les « identifiant » et « clé secrète » dans le progiciel métier pour l'intégration des données.











### NB:

- Il est possible de régénérer la clé secrète en cas de problème de sécurité ou de changement au sein de votre progiciel.
- Ces données sont masquées pour des raisons de sécurité et ne peuvent pas être déchiffrées au sein du Portail HubEE.

Veuillez récupérer l'identifiant et la clé secrète, l'un après l'autre, à l'aide des boutons « Copier » pour les renseigner dans votre logiciel métier

> J'active mon abonnement en modalité d'accès « API » à la date de mon choix

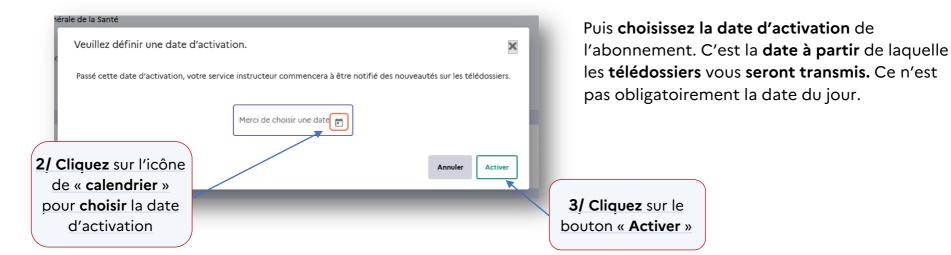












Votre abonnement est à présent actif en modalité d'accès « API ».